

Recommandation 73 (2000) sur les conséquences sur l'environnement du conflit au Kosovo¹

Le Congrès,

1. Ayant pris note du rapport de la *task force* commune PNUE/UNCHS (Commission des Nations Unies pour les établissements humains) sur les conséquences pour l'environnement du conflit au Kosovo;
2. Ayant examiné le rapport de l'opération d'aide humanitaire Focus, organisée par les Gouvernements de l'Autriche, de la Grèce, de la Fédération de Russie et de la Suisse;
3. Ayant examiné le document présenté au Groupe de travail sur la protection de l'environnement et le développement durable par les experts de Green Cross International, qui ont pris part aux missions d'évaluation en amont des rapports cités ci-dessus;
4. Constatant la dégradation générale de l'environnement dans la région, due en partie à des années de négligence face à certains problèmes, mais principalement due au conflit récent, notamment dans les régions de Pančevo, Kragujevac, Novi Sad et Bor, où la pollution atteint un niveau critique et constitue une menace immédiate ou à plus long terme pour la santé humaine et pour l'environnement dans la région;
5. Inquiet surtout:
 - des fuites importantes de substances toxiques dans le canal aboutissant au Danube à Pančevo, ainsi que de la contamination des sols par du mercure dans la même région;
 - de la contamination des eaux souterraines par des substances pétrochimiques provenant de la raffinerie de pétrole endommagée, contamination qui risque d'affecter

les puits d'eau potable ainsi que le réseau d'adduction d'eau de Novi Sad;

- de la grave pollution atmosphérique due au dioxyde de soufre et aux autres émanations toxiques provenant des mines de cuivre de Bor;
 - des niveaux élevés de dioxine et d'autres substances toxiques aux alentours du complexe Zastava et de la centrale de Kragujevac;
6. Préoccupé par les conséquences potentielles des dommages matériels causés aux ponts sur le Danube, qui augmentent sérieusement le risque d'inondation, non seulement en République fédérale de Yougoslavie, mais également dans des pays qui ne se trouvaient pas dans la zone de conflit;
 7. Insistant sur la nécessité de mettre en place immédiatement des programmes de nettoyage d'urgence pour prévenir une dégradation irréversible de l'environnement et réduire les menaces à court et à long termes pour la santé des populations concernées;
 8. Convaincu que les actions nécessaires pour éviter une nouvelle dégradation de l'environnement devraient s'inscrire dans le cadre de l'assistance humanitaire générale;
 9. Recommande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe:
 - de reconnaître dans la dégradation de l'environnement de la région une menace sérieuse pour la santé de l'homme, qui risque d'avoir une incidence négative sur l'évolution politique et sociale vers la démocratisation;
 - d'inviter tous les gouvernements des Etats membres à entreprendre des actions d'urgence visant à écarter les dangers immédiats pour l'environnement dans la région;
 - d'inviter les organisations donatrices internationales à soutenir de telles actions dans le cadre de l'aide humanitaire.

¹ Discussion et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 2 mars 2000 (voir doc. CG (6) 21, projet de recommandation présenté par Sir John Harman et M. J. Borg, rapporteurs).